



**La Régie
de l'Eau**

**Tarifs applicables
AU SERVICE DE L'EAU
À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2017**

Tarifs - Eau potable

Consommation : 1,3099 € HT/m³

		€ HT	
TARIFS COMPTEURS	Frais d'accès au service	compteur diamètre - 40	36,42
		compteur diamètre × 60	88,46
	Abonnement annuel	compteur diamètre 15	20,81
		compteur diamètre 20	31,22
		compteur diamètre 30	83,25
		compteur diamètre 40	181,06
		compteur diamètre 60	321,23
		compteur diamètre 80	511,00
		compteur diamètre 100	976,08
		compteur diamètre 150	2031,26
compteur diamètre × 200	2031,26		

Tarifs - Frais et prestations annexes

		€ HT	
FRAIS	Retard de paiement (15 jours)		8,36
	Rejet de paiement (tout type de paiement)		10,00
	Fermeture pour non paiement		77,28
	Déplacement d'un agent jour de semaine 8h-18h		36,06
	Déplacement d'un agent en dehors de la plage 8h-18h et samedi		61,82
	Déplacement d'un agent dimanche et jour férié		154,55
	Déplacement pour relève convoquée suite à non accès au compteur		87,58
	Prise d'eau frauduleuse	compteur diamètre - 40	1 030,30
		compteur diamètre × 60	10 000,00
	Intervention illicite sur compteur		1030,30
	Remplacement/renouvellement du dispositif de comptage suite à négligence de l'abonné	compteur diamètre - 20	82,43
		compteur diamètre 30	175,15
		compteur diamètre 40	257,58
		compteur diamètre 60	566,67
compteur diamètre 80		607,88	
compteur diamètre 100		710,91	
compteur diamètre 150		1 287,88	
compteur diamètre 200	1 390,91		

		€ HT	
PRESTATIONS ANNEXES	Vérification d'un compteur sur banc d'essai (selon norme COFRAC) pour un compteur diamètre - 40		468,64
	Vérification d'un compteur sur banc d'essai (selon norme COFRAC) pour un compteur diamètre > 40 à 150		721,21
	Analyse d'eau en laboratoire		139,09
	Installation et dépose d'un ensemble mobile de comptage et de disconnexion de diamètre 60 ou 100 mm		360,61
	Autorisation de puisage partie fixe (forfait)		1 000,00

PÉNALITÉS RELATIVES AUX AUTORISATIONS DE PUISAGE	Non respect des conditions techniques de puisage	à la 1 ^{ère} infraction	1 500,00	
		à la 2 ^{ème} infraction	5 000,00	+ exclusion définitive
	Dégradation d'ouvrage du réseau d'eau		1 000,00	+ frais de remise en état de l'ouvrage